

Choix et achat des chevaux

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft 21

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

génie militaire pour la construction des baraques, des écuries, des fours de campagne, des ambulances, des magasins, etc., etc., en un mot pour l'installation de tous les établissements militaires d'utilité générale.

L'état sanitaire, nous l'avons constaté plusieurs fois, n'a cessé d'être très satisfaisant pendant toute la durée du camp. Les perfectionnements introduits dans l'administration militaire n'ont pas été seuls à contribuer aux heureux résultats que nous venons de signaler. La plus ou moins grande activité dans laquelle les troupes sont maintenues a toujours eu l'influence la plus directe, non-seulement sur les habitudes, sur les mœurs, mais aussi sur la santé du soldat.

Tout annonce que le camp de Châlons doit être permanent : son établissement prendrait, dans ces conditions, toute la valeur, toute la portée d'une véritable institution. Il serait le meilleur remède à cette dissémination si regrettable de notre armée dans les cent garnisons que comprend l'organisation des troupes sur le territoire de l'empire, dans ces tristes localités, où l'esprit militaire, et même toute espèce d'esprit, ne peut que s'éteindre, où la troupe divisée se voit faible partout, où partout on la voit faible.

..... Le séjour de la garde au camp de Châlons aura prouvé une fois de plus que ce n'est que par la comparaison, la réunion, l'action simultanée dans la main d'un même chef, qu'on obtient l'instruction, la confiance, la force et tout ce qui fait une bonne armée.

L'empereur a levé le camp par l'ordre du jour suivant :

Camp de Châlons, le 8 octobre 1857.

Soldats !

Le temps que nous venons de passer ensemble n'aura pas été perdu. Votre instruction militaire s'est accrue, et les liens qui nous unissaient se sont resserrés.

Lorsque le général Bonaparte eut conclu la paix glorieuse de Campo-Formio, il se hâta de remettre les vainqueurs de l'Italie à l'école de peloton et de bataillon, montrant ainsi combien il croyait utile, même pour de vieux soldats, de revenir sans cesse aux règles fondamentales de la théorie. Cet enseignement n'a pas été oublié : à peine de retour d'une glorieuse campagne, vous vous êtes remis avec zèle à l'étude pratique des évolutions, et vous avez inauguré le camp de Châlons, qui a servi pour toute l'armée de grande école de manœuvres. La garde impériale donnera donc ainsi toujours le bon exemple, dans la paix comme dans la guerre. Instruite, disciplinée, prête à tout entreprendre et à tout supporter pour le bien de la patrie, elle sera pour la ligne, dont elle sort, un juste objet d'émulation, et contribuera avec elle à conserver intacte cette vieille réputation de nos immortelles phalanges, qui n'ont succombé que par l'excès de leur gloire et de leurs triomphes.

NAPOLÉON.

CHOIX ET ACHAT DES CHEVAUX ¹.

Dans le Sahara, les chevaux renommés par leur sang et leur vitesse se vendent bien et se vendent cher.

Il est des causes qui font totalement exclure un cheval du service de guerre. Les voici :

(*El maateuk*). Le poitrail étroit et enfoncé accompagnant des épaules maigres et perpendiculaires : on ne peut se faire une idée de l'importance que les Arabes attachent au développement des muscles du poitrail (*zebayat*) ;

¹ Nous croyons faire plaisir à bon nombre de nos lecteurs en reproduisant ce chapitre de l'intéressant ouvrage de M. le général Daumas sur les *Chevaux du Sahara*. On peut d'ailleurs faire son profit, pour tous les chevaux en général, de plusieurs observations faites par le général Daumas sur les chevaux arabes en particulier.

Le garrot gras et peu protubérant. Jamais vous ne pouvez fixer convenablement la selle sur un pareil cheval, ni vous en servir hardiment pour courir en descendant ;
La jarde (*bou-chiba*), le père du blanchiment, de la barbe sous-entendu ;
La courbe, quand elle est prononcée ;
Les vessigons chevillés (*beïdat*) ;
L'éparvin, surtout quand il avoisine la saphène (*djereud*) ;
La forme nommée *louzze* (l'amande) sur les côtés et *fekroune* (la tortue) sur le devant ;

L'exostose (*adom*) quand elle est près des tendons ;
Le paturon allongé et fléchi ;
Le paturon court et droit (*terrekuib el ghrezal*, le redressement de la gazelle) ;
Les molettes soufflées et remontant le long des tendons (*menafeuss*) ;
Le dos long et concave (*maaoudje, ensellé*) ;

Le cheval qui ne voit pas la nuit (*mebouheur*) ou quand il y a de la neige. On le reconnaît à la manière dont il lève les pieds, dès que l'obscurité commence. On peut encore s'en assurer en lui présentant, pendant le jour, une surface noire ; s'il marche dessus sans inquiétude, le cas est constant. La vie de l'Arabe se passant à faire des marches de nuit pour surprendre l'ennemi ou le fuir, que ferait-il d'un pareil animal ?

Nekabe. — Les épaules chevillées.

Maintenant voici les défauts ou tares qui, pour être redoutés généralement, n'empêchent pas un cheval d'entrer en circulation :

Les naseaux étroits, il vous laissera dans la peine ;
Les oreilles longues, molles et pendantes ;
L'encolure roide et courte ;

Faites peu de cas d'un cheval qui ne se couche point.

Estimez peu les chevaux qui fouettent avec leur queue en courant ;

Les chevaux qui se grattent l'encolure avec leurs pieds, ceux qui se reposent sur la pince, ceux qui atteignent leurs pieds de devant avec leurs pieds de derrière, ceux qui « battent le briquet » (se touchent, se coupent), méprisez-les.

Pour reconnaître si un cheval se coupe, passez les deux poignets réunis entre les avant-bras et placez-les au-dessous du poitrail ; s'ils sont touchés par la partie interne des avant-bras, soyez sûr que l'animal a la poitrine trop étroite et ne peut manquer de se couper.

Méfiez-vous du cheval qui mouille sa musette en mangeant l'orge, qui a l'air de goûter l'eau du bout des lèvres, dont l'anus est béant et venteux, signes de mollesse, ou dont les crottins ne sont pas égaux.

Un ambleur ne peut convenir à un chef, c'est le cheval de ceux qui « frappent les éperons » (montent) pour porter des messages.

Garez-vous du cheval qui « nie les éperons » (rue à la botte), mord, « se sauve des étriers » (difficile au montoir), ou fuit son cavalier qui a mis pied à terre. Ce sont de graves défauts pour la guerre.

Laissez pour le bât le cheval sourd, vous le reconnaîtrez à ses oreilles pendantes, sans expression et rejetées en arrière, et encore à ce qu'il ne répond à aucun appel de langue.

Par la vue, par l'odorat, par l'ouïe, le cheval peut sinon sauver son maître d'un grand péril, du moins l'en avertir.

« Le lion et le cheval se disputaient pour savoir celui qui avait la meilleure vue. Le lion vit pendant une nuit obscure, un poil blanc dans du lait, le cheval un poil noir dans du goudron ; les témoins se prononcèrent en faveur de ce dernier. »

La meilleure vertu chez le cheval est « la résignation ; » un cheval parfait, à cette qualité, joint la force. Un cheval est fort quand on peut compter à partir de ses jambes de derrière douze à quatorze semelles dans son premier élan. S'il a franchi davantage, il est de force supérieure ; celui qui ne franchit qu'une distance de huit à dix pieds, est un cheval lourd.

Un cheval très ardent peut ne pas avoir de résignation contre la fatigue ; ainsi sera celui dont les jambes sont hautes, le col trop long et les cuisses trop fortes pour être en harmonie avec les autres parties du corps, ou bien celui dont les talons manquent de force ; ce cheval, après une longue course, sera fatigué des jambes ; il ne sait pas s'arrêter à la volonté du cavalier ; il fait encore quelques pas comme malgré lui.

Le cheval qui n'a ni résignation, ni ardeur se reconnaît facilement : la forme de son corps n'est pas réglée ; son poitrail est étroit ; il manque d'haleine. La force et l'haleine sont les deux premières qualités du cheval ; le manque de l'une d'elles influe sur sa résignation, et peut diminuer son ardeur.

« Monte toujours, pour le combat, un traîneur avec sa queue (cheval de huit ans au moins ; — j'ai expliqué d'où vient ce nom de traîneur) ; le jour où les cavaliers seront tellement pressés que les étrières se heurteront, lui seul pourra te sortir de la mêlée et te ramener dans ta tente, fût-il traversé d'une balle. »

Mais surtout ne vous chargez jamais d'un cheval malade ou blessé, vintson vous dire que ce n'est qu'un accident passager. Souvenez-vous du proverbe de vos pères :

« Ruiné, fils de ruiné,

» Celui qui achète pour guérir. »

Il n'est pas rare de voir des Arabes acheter des juments de moitié. Voici les conditions les plus ordinaires de ces sortes de marchés.

Un Arabe vend une jument à un autre, 100 douros, par exemple ; il n'en reçoit que 50 douros et entre lui-même dans le marché pour les 50 autres. L'acheteur monte la jument, s'en sert pour son usage, la guerre, la chasse, les voyages, et la fait couvrir. S'il fait une razzia, les trois quarts du butin lui appartiennent.

Si la jument est tuée dans une action de guerre, une expédition faite de l'assentiment des deux associés, la perte est également supportée ; mais si la mort arrive dans une fantasia, une noce, une fête, l'acheteur la supporte seul, il rembourse 50 douros au vendeur.

Si l'animal est tué devant la tente, à l'improviste ou sous le cavalier, quand celui-ci défend sa femme, ses enfants et ses troupeaux, il y a cas de force majeure, il n'y a plus lieu à remboursement.

Si la jument met bas un poulain, celui-ci est élevé jusqu'à l'âge d'un an, il est alors vendu, et l'argent qui en provient est partagé également.

Si la jument a produit une pouliche, à l'âge d'un an celle-ci est estimée, le vendeur a droit de choisir la mère ou la fille, en recevant ou rendant le surplus de l'estimation.

Ces sortes de marchés ne se font pas pour les chevaux. L'Arabe qui veut vendre un cheval ne consent jamais à en fixer le prix le premier, celui qui se présente dit :

— Vends, tu gagneras.

Le vendeur répond :

— Achète, tu gagneras.

— Parle le premier.

— Non, parle, toi.

— Est-il acheté ou élevé ?

— Élevé dans ma tente, comme l'un de mes enfants.

— Qu'est-ce qu'on t'en a offert ?

— On m'en a offert cent douros.

— Vends-le moi pour ce prix, tu gagneras. Dis-moi donc ce que tu en veux ?

— Vois ce qui est écrit chez Dieu.

— Allons, chassons ce premier acheteur, et prends dix douros en sus.

— J'accepte, emmène ton cheval et fasse Dieu que tu sois heureux sur lui autant de fois qu'il a de poils sur le dos.

Quand on veut éviter l'action des cas rédhibitoires, on ajoute, en présence de témoins :

— Et la séparation entre nous dès à présent ; tu ne me connais pas, je ne t'ai jamais vu.

On ne peut monter un cheval pour l'essayer que quand on est tombé d'accord sur le prix. Toutefois, avant de conclure complètement le marché, on essaie l'animal contre un cheval qui a de la réputation dans le pays. Cette épreuve a une sorte de singularité ; les coureurs doivent monter pieds nus et ne pas talonner leurs chevaux pendant la course.

Les chevaux dont la réputation est bien établie dans la contrée ne se vendent jamais sur le marché.

C'est une injure grave à faire à un Arabe que de lui demander : « Veux-tu vendre ton cheval ? » avant qu'il ait fait connaître ses intentions. « On me croit donc bien dans la misère, se dit-il, qu'on ose me faire une pareille proposition ! »

Ben-Yousseuf ayant un jour donné vingt chamelles, suivies de leurs petits, pour une jument du désert, répondit à son père qui lui en faisait de vifs reproches :

« Et pourquoi vous fâcher, Monseigneur ? Cette jument ne m'a-t-elle pas apporté :

» De la gerboise, la prestesse du demi-tour et la douceur du poil.

» Du lièvre, le mouvement de l'encolure ?

» De l'autruche, la vitesse et la vue ?

» Du lévrier, le défaut de ventre, ainsi que la sécheresse des membres.

» Et du taureau, le courage et la largeur de la tête !

» Elle ne peut que jaunir la figure de nos ennemis ; quand je les poursuivrai, elle pillera sans cesse la croupe de leurs chevaux, et si j'en suis poursuivi, l'œil ne saura bientôt plus où j'aurai passé. »

On le voit, et je l'avais déjà indiqué en retraçant le portrait que les Arabes font du cheval de race, ils tiennent beaucoup à ce qu'il ait quelques rapports, par les formes, avec certains animaux. Il doit réunir en lui toutes les qualités que l'on remarque séparément chez la gazelle, le chien, le taureau, l'autruche, le chameau, le lièvre et le renard.

Ainsi, il convient qu'il ait la longueur et la sécheresse des jambes de la gazelle, la finesse et la force de ses hanches, la convexité de ses côtes, les jambes de devant courtes comme elle, le noir de ses yeux, l'étroit de ses aisselles.

Il doit rappeler la longueur des lèvres et de la langue du chien, l'abondance de sa salive, la longueur du bas de ses pattes de devant.

Ils vont jusqu'à regarder cette assimilation du cheval au lévrier comme un moyen de guider les acheteurs inexpérimentés ; c'est du moins ce que me semble prouver une dernière anecdote très répandue chez eux.

« Meslem-ben-Abou-Omar ayant appris qu'un de ses parents voyageait du côté de l'Egypte, voulut profiter de cette circonstance pour se procurer l'un des chevaux renommés de ce pays. Son parent ne se connaissait pas en chevaux, mais il était grand chasseur, et avait dès-lors beaucoup de chiens, tous très beaux. — Meslem, en lui envoyant son serviteur chargé de ses ordres, faisait dire à son parent que les formes du cheval qu'il désirait devaient répondre à celles du meilleur de ses lévriers. On amena un animal dont les Arabes ne purent jamais trouver le pareil. »

La grande commission militaire qui était réunie à Berne depuis le 2 novembre sous la présidence de M. le directeur du département militaire fédéral, doit avoir terminé hier ses travaux à l'occasion des propositions d'Arau.

Les questions les plus importantes, nous dirions même les deux seules questions importantes, selon nous, dans l'état actuel de notre armée, savoir celle d'un meilleur armement de l'infanterie, et celle d'une meilleure instruction de l'état-major fédéral, ont été renvoyées la 1^{re} au Département militaire, qui s'en occupe déjà ; la 2^{me} à l'examen préparatoire d'une sous-commission, composée de MM. le conseiller fédéral Frey-Hérosé, président ; Bontems, Egloff, Fischer et Ch. Veillon.

Quant aux autres questions, voici, d'après le *Bund*, ce qui a été décidé pour les principales :

La réduction dans la durée du temps de service a été repoussée pour l'infanterie, l'artillerie et le génie ; en ce qui concerne la cavalerie, cette réduction se discutera avec la question générale de réorganisation de cette arme. Pour cette réorganisation, une sous-commission a été nommée et composée de MM. les colonels Fischer, de Linden et Ott.